

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 19 août 2025 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que monsieur le conseiller Jean Précourt sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les conseillers Michel Bélisle et Jonathan Gamelin sont absents.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 11

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-284

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2025
05. Adoption des comptes payés et à payer

Période de questions

LÉGISLATION

06. Don à l'organisme Exploring with a mission suite au décès d'un citoyen soit M. Yvon Guévin ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Autorisation de paiement à la firme groupe RDL Drummondville SENCRL - service d'audit et Présentation du rapport financier en présentiel à la municipalité - année 2024
08. Affectation des surplus accumulés suite à la vérification de fin d'année 2024 ;
09. Affectation de la réserve en eau pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable - somme réservée de 10 000 \$ au budget 2024 ;
10. Appui de dénonciation au gouvernement du Québec – Régulariser le financement adéquat en tenant compte de l'inflation ;
11. Autorisation de paiement à Therrien Couture Jolicoeur SENCRL pour le dossier d'harcèlement psychologique au 31 mai 2025 ;
12. Précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Municipalité de Pierreville ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. Autorisation de paiement à Yvon Gamelin pour déplacer les jerseys lors d'un déménagement des citoyens pour le 590 rang Haut de la rivière ;
14. Autorisation de paiement à Signalisation 2020 pour la fermeture de la route entre le 545 et le 620 rang Haut de la rivière pour le mois de juin 2025 ;
15. Autorisation de paiement à Techni-Consultant pour la stabilisation des berges du rang de l'île en date du 16 juillet 2025 ;
16. Autorisation de paiement à Les Services EXP inc. pour la remise en état des berges en front du 61 Chemin de la Coulée ;
17. Disposition des surplus de déblais de terre lors des travaux de stabilisation du talus situé près du 590, 610 et 620, rang Haut de la Rivière ;
18. Disposition des surplus de déblais de terre lors des travaux de stabilisation du talus du rang Haut de la Rivière sur des terres agricoles ou autres dans notre municipalité ;
19. Aménagement du territoire : confection cartographie des zones inondables du fleuve St-Laurent par la communauté métropolitaine de Montréal ;
20. Autorisation de paiement à Les Services EXP inc. – glissement de terrain rang de l'île
21. Glissement de terrain rang Haut de la Rivière – Acquisition des terrains – mandater un notaire ;

VOIRIE MUNICIPALE

22. Demande d'autorisation de circulation – Expédition Mamu Nikantetau pour Odanak ;
23. Autorisation de paiement à APSAM pour la formation des employés de la voirie, signalisation des travaux routiers – En classe virtuelle ;
24. Octroi de contrat à Marquage Traçage Québec pour les lignes sur l'asphaltage effectué en 2025 ;
25. Autorisation d'achat et de paiement à Matériaux et surplus Lefebvre inc. pour les ponceaux rue Daneau ;
26. Autorisation de paiement à Sylvain Allard Béton et Fissures inc. pour la réfection du trottoir sur la rue Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois ;
27. Autorisation de paiement à groupe 132 pour la réparation de cinq (5) têtes de regards d'égout au rang de l'île ;
28. Autorisation de paiement à Stelem pour la restauration d'une borne d'incendie endommagée par le déneigeur Ferme Petit-Lard ;
29. Autorisation de paiement à construction et pavage Boisvert inc. – réfection de pavage pour divers rangs et rues - TR-AS-2025- 1

HYGIÈNE DU MILIEU

30. Autorisation de paiement à Les Gazons Tessier pour le contrôle de la végétation aux étangs – 2^{ième} arrosage ;
31. Mandat donné à la Ville de Drummondville pour la préparation de l'appel d'offre en commun pour le contrôle biologique des mouches noires ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. Autorisation de paiement à la FQM pour la rédaction d'un règlement sur les usages conditionnels

LOISIRS ET CULTURE

33. Autorisation de paiement à Techni-Consultant pour l'appel d'offres sur SEO pour les jeux dans le Parc Lafrenière ;
34. Autorisation de paiement pour les modules de jeux à Inexco Construction inc. pour le Parc Lafrenière ;
35. Demande de circulation saison 2025-2026 Club VTT Vagabond ;
36. Autorisation de paiement pour la ligue de soccer année 2025 ;

-
37. Affaires nouvelles
 38. Documents déposés
 39. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 40. Levée de l'assemblée

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire 15 juillet 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2025-08-285
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 15 juillet 2025* tel que présenté.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2025

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance Extraordinaire 24 juillet 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2025-08-286
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance Extraordinaire du 24 juillet 2025* tel que présenté.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance Extraordinaire du 5 août 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2025-08-287
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance Extraordinaire du 5 août 2025*.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 juillet 2025 ;

2025-08-288
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2025.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois d'août

ANNÉE 2025

Liste des comptes

Déboursés directs

1	10367	ADMQ-ZONE Centre du Québec - Inscription Colloque de zone-07	143,72 \$
2	10368	Signalisation 2020 - Location signalisation rang Du Haut-De-La-Rivière	5 560,19 \$
3	10369	Spec-Tech Inc. - Équipement pour soirée cinéma, Routeur et Bluetooth, feux d'artifice	6 609,93 \$
4	10370	Medias Transcontinental SENC - Publication aménagement et module de jeux - Travaux d'asphaltage	1 214,13 \$
5	10371	Ferme F&Y (2013) Inc. - Fauchage des abords de routes 1e coupe	4 139,10 \$
6	10372	Les Construction Sammax Inc. - Chauffe-eau, sortie d'eau toilette extérieur Pierreville	3 235,68 \$
7	10373	Annulé	- \$
8	10374	Annulé	- \$
9	10375	Municipalité de Saint-François-du-Lac - 3/4 versement arrosage des mouches noires	25 020,90 \$
10	Direct	Excavation Des Iles - Repositionnement des bouées	2 759,40 \$
11	Direct	FQM - Rédaction d'un règlement sur les usages conditionnels	3 776,32 \$
12	Direct	Groupe Ventco - Nettoyage des conduites de ventilation	1 966,07 \$
13	Direct	Huot - Regards	7 597,78 \$
14	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossiers règlement revitalisation, projet entente régie d'incendie	862,31 \$
15	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier médiation CNESST	1 117,56 \$
16	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier médiation CNESST	767,46 \$
17	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Règlement clapets anti-retour, Dossier Donald Gamelin glissement terrain Haut-De-La-Rivière	1 940,21 \$
18	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier Hôtel Taversy démolition de la fondation	215,58 \$
19	Direct	Techni-Consultant Inc. - Devis d'asphaltage des rues	1 092,26 \$
20	Direct	Techni-Consultant Inc. - Dossier nettoyage et inspections des conduites	1 135,38 \$
21	Direct	Stantec - Attestation municipale	862,31 \$
22	Direct	Stantec - Collecte des données	891,06 \$
23	Direct	GRH Psycho Services - Placement personnel	6 026,53 \$
24	Direct	Tetra Tech QI Inc. - Dossier stabilisation de berges rang De L'Ile	9 772,86 \$
25	Direct	Les Enseignes professionnelles - Cadres d'affichage sous verrous	8 793,10 \$
26	Direct	DX3 Concept - Tables, poubelle Gamma, Fontaine d'eau Parc Martel	3 949,38 \$
27	Direct	Paysagement Précourt Inc. - 2/4 versement pelouse et horticulture	8 851,64 \$
Sous-total des factures déjà payées			108 300,86 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de juillet 2025	12,24 \$
2		Sylvain Bardier - Remboursement bottes de travail 2025	195,46 \$
3		Jeremie Bourbeau - Cellulaire de mai, juin, juillet 2025	150,00 \$
4		François Roy - Déplacements du mois de juillet 2025	14,00 \$

5		Charles-Étienne Hamel - Remboursement bottes de travail 2025	185,18 \$
6		Sabrina Vaudreuil - Déplacements du mois de juillet 2025	109,75 \$
Sous-total des factures déjà payées			666,63 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de juin 2025	3 233,18 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 13 juin 2025	5 882,92 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juillet 2025	22 681,57 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juillet 2025	9 358,76 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juillet 2025	7 400,30 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de juillet 2025	80,43 \$
7		Telus - Panneaux numérique	123,72 \$
8		Telus - Cellulaires maire, dg, inspecteur	214,08 \$
9		Visa - Livres, Microsoft, Zoom, bonbons, Cogéco, Itunes	651,62 \$
Sous-total des factures déjà payées			49 626,58 \$

Fournisseurs 2025

1	10379	Descôteaux André - Déplacements: ND Égout, chemin Coulée, glissement terrain rang De L'Ile, Rencontre EXP (2x)	523,60 \$
2	10379	Suite: Camping Ile Du Fort, Dos d'âne rang De L'Ile, Pointe-Du Moulin, Rang Du Haut-De-La-Rivière glissement terrain	- \$
3	10379	Suite: Vérification d'un possible glissement de terrain ND, dossier patinoire, glissements de terrain.	- \$
4	10380	Boisvert Lyne - Déplacements: Imprimerie MS (Parasols), Pville divers dossiers rang De L'Ile, Haut-De-La-Rivière	526,40 \$
5	10380	Suite: Alarme Alliance, lettre pour compteur d'eau	
6	10380	Boisvert Lyne - Dépenses: Eau, liqueur, parasols, nourriture pour rencontre, Peintures, Postes Canada	1 602,09 \$
7	10381	BPN Environnement 2011 Inc. - Location d'une toilette chimique 07-06-2025 au 07-07-2025 parc Lafrenière	229,95 \$
8	10382	Buropro - Photocopies couleurs (18 532) noirs (2119), divers papeteries	1 044,15 \$
9	10383	Dépanneur Pierreville - Essence Camions	722,50 \$
10	10384	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	65,37 \$
11	10385	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation juillet 2025	36,00 \$
12	10386	Eurofins Environnex - Tests des eaux usées Pierreville	951,42 \$
13	10386	Eurofins Environnex - Tests des eaux usées ND	643,29 \$
14	10386	Eurofins Environnex - Tests eau potable	443,23 \$
15	10387	Solutions Municipales Ducharme - Relieur 4 anneaux, feuilles de procès-verbaux	470,83 \$
16	10388	MRC Nicolet-Yamaska - 3/3 versement de la quote-part 2025	70 008,00 \$
17	10389/10390	Patrick Morin - Peintures, clés, rivets, parasols + bases, bois traité, manchons, terre à jardin, fluorescents, insecticide ...	1 654,93 \$
18	10391	Purolator - Transport de Alema pour pièce de la récurveuse , Cyr Système	11,03 \$
19	10392	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de juillet 2025	20 526,69 \$
20	10393	RGMR Bas Saint-François - Vignette déchets 240 rang Du Chenal-Tardif, collecte gros rebuts juillet, 7/12 vers. Quote-part	24 337,39 \$
21	10394	Régie d'incendie Pierreville St-François-François-Du-Lac - Intervention 123 rue Georges, 3/4 vers. quote-part	33 978,15 \$

22	10395	Méto Rouillard - Crème à café, fruits, danoises, biscuits pour réunion glissement terrain rang De L'Ile	30,14 \$
23	10396	Stelem - Restauration borne incendie	631,21 \$
24	10397	ADN Communication - Alertes municipales juillet 2025	61,21 \$
25	10398	CDTEC Calibration Inc. - Étalonnage et certification des détecteurs de gaz en espace clos	143,72 \$
26	10399	Paysagement Précourt Inc. - 3/4 versement pelouse et horticulture	8 851,64 \$
27	10400	Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. - Transmetteur cellulaire accès aux caméra Lyne Boisvert	861,16 \$
28	10401	RE-PLAST ÉCO INC. - Table 8' parc Lafrenière	1 806,84 \$
29	10402	Groupe Allen - Réparation deux barres guides	1 219,90 \$
Sous-total des factures à payer			171 380,84 \$

Total des factures du mois	329 974,91 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

06. DON À L'ORGANISME EXPLORING WITH A MISSION SUITE AU DÉCÈS D'UN CITOYEN SOIT M. YVON GUÉVIN

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet 2014, M. Yvon Guévin avait quitté son domicile à l'âge de 75 ans et à bord de son véhicule routier ;

CONSIDÉRANT QUE cette disparition était toujours non résolu en date du 6 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Exploring with a Mission se sont impliqués en juillet 2025 dans les recherches pour retrouver M. Yvon Guévin.

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Guévin avait par le passé occupé le poste de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de don a été faite par la famille pour remercier l'organisme qui est à but non lucratif ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-289

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 200,00 \$ est autorisé à l'organisme Exploring with a Mission .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE RDL DRUMMONDVILLE SENCRL - SERVICE D'AUDIT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER EN PRÉSENTIEL À LA MUNICIPALITÉ- ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, la Municipalité doit procéder à l'audit de ses livres comptables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a retenu les services de la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no FD00003670 de 748,49 \$ taxes comprises, émise le 6 août 2025 par la firme comptable pour les frais de déplacement à la Municipalité relatifs à la présentation du rapport financier de l'exercice 2024 aux élus ;

- Frais de déplacement et présentation du rapport	712,85 \$
- Frais administratifs et technologiques (5%)	<u>35,64 \$</u>
- Coût total incluant les taxes	748,49 \$

CONSIDÉRANT QUE la facture no FD00003707 de 26 782,56 \$ taxes comprises, émise le 7 août 2025 par la firme comptable pour les services suivants :

AUDIT DES LIVRES COMPTABLES24 581,65 \$ taxes comprises

- Entrevues et consultations avec l'auditeur ;
- Consolidation de l'organisme du périmètre comptable, soit :
 1. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) ;
 2. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François (RIAEP) ;
 3. Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac.
- L'état de la situation financière ;
- L'état des résultats détaillés ;
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales ;
- L'excédent d'investissements à des fins fiscales ;
- La variation des actifs nets / de la dette nette ;
- L'état du flux de trésorerie ;
- Préparation des notes complémentaires aux états financiers consolidés ;
- Préparation des dépenses consolidées par objets ;
- Préparation de l'analyse consolidée des revenus et des dépenses ;
- Préparation des déclarations d'impôts sur le revenu pour les gouvernements (fédéral & provincial) ainsi que les diverses annexes requises.

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.....925,55 \$ taxes comprises

- Analyses et documentation suite à l'entrée en vigueur de la NCA 600 (audit de groupe) révisée ;

FRAIS ADMINISTRATIFS ET TECHNOLOGIQUES pour un montant de 1 275,36 \$ taxes comprises ;

2025-08-290

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no FD00003707 de 26 782,56 \$ taxes comprises à la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* pour le service d'audit des livres comptables pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 ;

ET d'autoriser le paiement de la facture no FD00003670 de 748,49 \$ taxes comprises à la firme comptable *Groupe RDL Drummondville SENCRL* pour les frais de déplacement relatifs à la présentation du rapport financier de l'exercice 2024 aux élus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Comptabilité et vérification » 02 130 00 413

08. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS SUITE À LA VÉRIFICATION DE FIN D'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2024, afin de réserver des sommes taxées en trop ou des insuffisances de taxation durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville ;

2025-08-291

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2024 pour un total de 210 744,54 \$ représentant un total de 228 047 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de (17 302,46 \$) pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	<i>(17 302,46 \$)</i>
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	<i>10 885,00 \$</i>
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	<i>217 162,00 \$</i>
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	<i>0,00 \$</i>

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Surplus aff. eaux usées-Égout ND » 59 130 00 001, « Surplus aff.-Égout secteur Pville » 59 130 00 002, « Surplus aff. Assainissement secteur Pville » 59 130 00 004

09. AFFECTATION DE LA RÉSERVE EN EAU POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE - SOMME RÉSERVÉE DE 10 000 \$ AU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QU'une somme de 10 000 \$ a été réservée au budget 2024 pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement incite fortement les municipalités à réserver des sommes pour les besoins à long terme en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'approprier ce montant afin de l'affecter dans une réserve ;

2025-08-292

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approprier la somme de 10 000 \$ prévu au budget municipal 2024 afin de l'affecter à la réserve pour les besoins de la Municipalité en eau potable à long terme.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus aff. Réserve en eau » 59 130 00 012

10. APPUI DE DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC- RÉGULARISER LE FINANCEMENT ADÉQUAT EN TENANT COMPTE DE L'INFLATION

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale global des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-293

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

De TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

11. AUTORISATION DE PAIEMENT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL POUR LE DOSSIER D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU 31 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 23 juin 2025 la facture numéro 585348 pour les tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit Therrien Couture Jolicoeur SENCRL pour la période se terminant le 31 mai 2025 et se détaille comme suit ;

Honoraires professionnels

- Me Chloé Goyer pour 2,70 heures de travail, à 360 \$/heures ;
- Mme Mélanie Incorvaia pour 0,10 heures de travail, à 170 \$/heures ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de harcèlement psychologique d'une employée et d'un élu, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ± 2 709,96 \$ taxes comprises ;

2025-08-294
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENCRL dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 2 709,96 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

12. ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS DANS LESQUELLES UTILISER UNE AUTRE LANGUE S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se confirmer à la disposition ;

2025-08-295
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents :

- *D'autoriser le ministre de la langue française que la Municipalité de Pierreville utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;*
- *Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française ;*
- *Que la présente résolution soit transmis au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Pierreville et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À YVON GAMELIN POUR DÉPLACER LES JERSEYS LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT DES CITOYENS POUR LE 590 RANG HAUT DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à M. Yvon Gamelin de déplacer les jerseys lors d'un déménagement des citoyens pour le 590 rang Haut de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 194 de ± 344,93 \$ taxes comprises, émise le 21 juillet 2025 a été envoyé à la municipalité pour les travaux effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la réalisation des travaux de déplacement des jerseys et s'assurer que les citoyens puissent se déplacer sécuritairement sur le rang Haut de la Rivière pour effectuer le déménagement ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-296

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 194 de ± 344,93 \$ taxes comprises à M. Yvon Gamelin pour le déménagement des jerseys situé au 590 rang Haut de la rivière ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIGNALISATION 2020 POUR LA FERMETURE DE LA ROUTE ENTRE LE 545 ET LE 620 RANG HAUT DE LA RIVIÈRE POUR LE MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-90 mandate la Firme Signalisation 2020 pour la signalisation afin d'assurer la sécurité des personnes qui circulent sur le rang Haut de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 012241 de ± 5 380,83 \$ taxes comprises, émise le 30 juin 2025 pour la période du 01-06-2025 au 30-06-2025 a été envoyé à la municipalité pour la location de matériel de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes reçues de citoyens demeurant à proximité du site ou le ministère du transport anticipe un glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la location de glissières de béton de type New Jersey afin de s'assurer que les citoyens ne puissent circuler sur le rang Haut de la Rivière ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-297

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 012241 de ± 5 380,83 \$ taxes comprises à l'entreprise Signalisation 2020 pour la location de glissières de béton de type New Jersey pour la période du 01-06-2025 au 30-06-2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. POUR LA STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE EN DATE DU 16 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 02900 de ± 1 034,78 \$ taxes comprises pour l'avancement à 90 % de la portion « *Accompagnement durant le mandat professionnel avec la firme* » de ce mandat, et ce au 16 juillet 2025 ;

2025-08-298

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02900 de ± 1 034,78 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. POUR LA REMISE EN ÉTAT DES BERGES EN FRONT DU 61 CHEMIN DE LA COULÉE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-63 mandate la firme *Les Services EXP inc.* à l'élaboration d'une méthode de travail précise et détaillée ainsi qu'à la préparation des plans et devis pour la remise en état des berges du chenal Tardif en front du 61, chemin de la Coulée, pour la somme de 21 270,38 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 902624 de ± 376,55 \$ taxes comprises, émise le 6 août 2025 par la firme *Les Services EXP inc.* pour les honoraires professionnels au 01 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant facturé dans le cadre de ce mandat est de ± 12 026,39 \$ taxes comprises ;

2025-08-299

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 902624 de ± 376,55 \$ taxes comprises à l'entreprise *Les Services EXP inc.* pour les services professionnels au 1er août 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain-chemin de la Coulée » 03 310 01 013

17. DISPOSITION DES SURPLUS DE DÉBLAIS DE TERRE LORS DES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS SITUÉ PRÈS DU 590, 610 et 620 RANG HAUT DE LA RIVIÈRE ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2025-07-276, la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de stabilisation du talus situé près du 590, 610 et 620 du rang Haut de la Rivière à l'entrepreneur L4 Construction Inc. et que les dits travaux débiteront le 18 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE des étapes premières consiste à disposer des matériaux de déblais et que des surplus de terre sont anticipés ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur pourrait offrir en premier lieu à la municipalité de Pierreville, les quantités excédentaires de terre retirées conditionnellement à l'absence de contaminants de source anthropique lors des travaux d'excavation visant la stabilisation des berges du glissement du rang Haut de la Rivière, la Municipalité a réservé un site sur la rue Lefebvre pouvant recevoir lesdits matériaux de déblais ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre L4 Construction Inc. et la municipalité de Pierreville concernant la disposition des matériaux de déblais sera conditionnelle et réalisée selon la méthode établie dans le cahier des devis fourni par la firme Tétra Tech Inc. portant le numéro 53341TT de mai 2025 ;

2025-08-300

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'accord intervenu entre les parties, soit la Municipalité de Pierreville et L4 Construction Inc. selon les scénarios établis par la firme Tétra Tech inc. dans son cahier de devis numéro 53341TT de mai 2025 ;

QUE la Municipalité autorisera les employés de l'entreprise ou quiconque travaillant pour cette dernière à circuler sur ses terrains sous la surveillance de l'inspecteur en voirie et ce, de façon intermittente ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne se tiendra aucunement responsable de tout incident et/ou accident pouvant se produire sur le site utilisé pendant les travaux de dépôt des déblais et ce, jusqu'à la fin du présent contrat ;

QU'UNE entente entre les deux (2) parties devra être signée dans les meilleurs délais.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

18. DISPOSITION DES SURPLUS DE DÉBLAIS DE TERRE LORS DES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS DU RANG HAUT DE LA RIVIÈRE SUR DES TERRES AGRICOLES OU AUTRES DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en charge du projet de stabilisation de talus du rang Haut de la Rivière a avisé Mme Émilie Petitclerc chargé de projet qu'il n'utilisera pas le site de la carrière de St-Elphege comme dépôt pour les remblais ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur cherchera des terres agricoles ou autres à proximité de ces travaux pour y déposer les déblais ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de terres agricoles ou autres devront aviser la municipalité de son intention de recevoir des déblais du site ;

2025-08-301

ENCONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité informera Mme Anne-Marie Désilets, inspectrice en bâtiment à la MRC Nicolet-Yamaska des demandes qu'elle aura reçus des contribuables qui désirent obtenir des déblais et ce afin que Mme Désilets procède à une vérification sommaire s'il y a lieu des zones à risques ou autres à l'emplacement des dépôts avant d'émettre un certificat d'autorisation au demandeur.

19. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : CONFECTION CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DU FLEUVE SAINT-LAURENT PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, dans les prochains mois, d'un nouveau cadre réglementaire permanent sur la gestion des zones inondables ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une cartographie à jour des délimitations des zones inondables pour appliquer le nouveau cadre réglementaire et assurer une réelle gestion du risque ;

CONSIDÉRANT la complexité du fleuve Saint-Laurent et la nécessité d'assurer une cohérence dans la modélisation hydraulique sur son ensemble ;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CCM) pour assurer la cartographie du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et les connaissances produites dans le cadre de ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est disposée à collaborer à la réalisation de la cartographie des zones inondables sur le tronçon fluvial du Saint-Laurent en aval de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de cartographie doivent être appuyés par des ressources financières suffisantes, tant pour l'acquisition de données terrain que pour l'expertise en hydrologie, en hydraulique et en géomatique ;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-302

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'appuyer financièrement les travaux de cartographie des zones inondables dans le secteur du lac Saint-Pierre afin qu'ils soient réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal.

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC – GLISSEMENT DE TERRAIN RANG DE L'ÎLE 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2025-06-185 Les Services EXP inc se sont vu octroyé le mandat pour répondre aux divers questionnements du Ministère de la Sécurité civile et ce afin de finaliser l'analyse de l'approbation des travaux à l'égard du glissement de terrain d'avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 904125 a été émise en date du 25 juillet 2025 au montant de ± 3 322,78\$ taxes comprises ;

Honoraires professionnels

*M. Michel N. Houle au tarif horaire de 195 \$ pour un total de 6,50 heures
M. Luc Malo au tarif horaire de 195 \$ pour un total de 2,00 heures
M. Éric Letendre, technicien principal au tarif horaire de 145 \$ pour un total de 8,50 heures.*

2025-08-303

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 904125 en date du 25 juillet 2025 au montant de ± 3 322,78 \$ taxes comprises à Les Services EXP inc. ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

21. GLISSEMENT DE TERRAIN POTENTIEL RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – ACQUISITION DE TERRAIN – MANDATER UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a évalué les risques associés à un éventuel glissement de terrain entre le 545 et le 620 rang Haut de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a permis d'octroyer une aide financière à des fins d'allocation de départ aux citoyens concernés qui s'engagent à céder leur terrain à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE deux propriétaires d'immeubles ont accepté l'allocation de départ octroyée par le gouvernement et ainsi par le fait même de céder leur propriété à la municipalité pour 1 \$.

CONSIDÉRANT QUE les propriétés concernées ont comme matricule 6100 38 1522 et le 6100 47 4240 ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 2025-01-19 et 2025-04-102 sont concernées par la cession de propriétés à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à l'achat dudit terrain, nous devons faire appel à un cabinet de notaire ;

EN CONSÉQUENCE

2025-08-304

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Me Charles Privé, notaire afin de compléter le dossier pour procéder à l'acquisition du lot 5743 633 appartenant à Mme Mahélie Campagna et M. William Pilon pour la propriété au 590 rang Haut de la Rivière et à l'acquisition du lot 5743 632 appartenant à M. Hugo Bourassa pour la propriété au 620 rang Haut de la Rivière.

QUE l'acquisition des propriétés aux résidents pourra être effectuée lorsque la démolition des résidences et de ses équipements sanitaires, canalisation privée de branchements et autres en conformité avec les lois et les règlements applicables seront effectuées ;

QUE les propriétaires auront procédé à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements applicables de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour la sécurité des personnes ;

QUE l'état du terrain soit jugé acceptable par la Municipalité de Pierreville et qu'il rencontre toutes les conditions édictées par la Ministère de la Sécurité publique ;

D'AUTORISER le maire, Monsieur André Descôteaux et la directrice générale Madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant l'achat desdits terrains.

VOIRIE MUNICIPALE

22. DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION – EXPÉDITION MAMU NIKANTETAU POUR ODANAK

CONSIDÉRANT QUE l'organisme autochtone Puamun Meshkenu organise la 3^e édition de sa grande marche Mamu Nikantetau qui se tiendra du 23 au 30 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme veut recevoir une confirmation de notre part attestant que nous avons été avisé de leur démarche et que nous autorisons Puamun Meshkenu à circuler sur le territoire de notre municipalité ;

2025-08-305

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'organisme autochtone Puamun Meshkenu à circuler sur la route 132 pour cet évènement qui se tiendra du 23 au 30 septembre ;

23. AUTORISATION DE PAIEMENT À APSAM POUR LA FORMATION DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE, SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS – EN CLASSE VIRTUELLE

CONSIDÉRANT QU'une formation ayant pour titre Signalisation des travaux routiers (virtuel) a été donné par l'APSAM le 16 et 17 juillet 2025 au coût de 95 \$ par personne ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal Sylvain Bardier et l'employé saisonnier Jérémie Bourbeau ont participé à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no V-15542 au montant de 190,00 \$ taxes comprises en date du 22 juillet 2025 pour cette classe virtuelle ;

2025-08-306

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no V-15542 au montant de 190,00 \$ taxes comprises à APSAM pour la tenue de cette formation sur la signalisation des travaux routiers- en classe virtuelle.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès et formation Voirie » 02 320 00 454

**24. OCTROI DE CONTRAT À MARQUAGE TRAÇAGE
QUEBEC POUR LES LIGNES SUR L'ASPHALTAGE
EFFECTUÉ EN 2025 ET AUTRES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le lignage des rues et des rangs auxquels les travaux d'asphaltages 2025 ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérifications, la Municipalité a contacté deux entreprises pour les travaux de marquages et ce pour environ 9,2 Km et que les coûts s'estiment comme suit ;

Entreprises	Quantité	Coût Unitaire	Coût Total après taxes
Marquage Traçage Québec	9.2 Km	355,00 \$	3 755,08 \$
Lignes Maska	9.2 Km	525.00 \$	5 553,29 \$

2025-08-307

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Marquage Traçage Québec* à effectuer les travaux de lignage de rues et de rangs pour la somme de ± 3 755,08 \$ taxes comprises.

QUE la municipalité peut demander à la cie Marquage Traçage Québec d'ajouter des travaux de marquages suite à la visite de ceux-ci et ainsi il y aura un ajout de coût pour les travaux de marquages additionnels.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Lignage des rues » 02 355 00 639

**25. AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT CHEZ
MATÉRIAUX ET SURPLUS LEFEBVRE INC POUR LES
PONCEAUX RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.7 du règlement 085-2008 de la Municipalité de Pierreville mentionne que l'installation d'un ponceau par le propriétaire est obligatoire pour chaque entrée charretière d'une propriété le nécessitant ;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires de la rue Daneau ont fait la demande à la municipalité pour l'installation de ponceau sur leur propriété afin d'en faciliter l'accès ;

CONSIDÉRANT QUE pour ces dits propriétaires, la municipalité doit faire l'acquisition des matériaux nécessaires, dont voici la liste :

Lots	Adresse	Longueur	Coût après taxes
5 745 113	16, rue Daneau	100 pieds	1 720.03 \$
5 745 115	20, rue Daneau	100 pieds	1 720.03 \$
5 745 116	22, rue Daneau	100 pieds	1 720.03 \$
5 745 117	24, rue Daneau	90 pieds	1 514.22 \$
5 745 118	26, rue Daneau	90 pieds	1 514.22 \$
5 745 120	30, rue Daneau	30 pieds	1 414.19 \$
5 745 121	32, rue Daneau	90 pieds	1 514.22 \$

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-07-159 stipule que la Municipalité défrayera seulement une partie des coûts de la construction des ponceaux et facturera à ces propriétaires le résiduel des coûts engendrés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces matériaux est de ± 11 116,95 \$ taxes comprises telle que la soumission no 62057 du 12 août 2025 émise par Matériaux et surplus Lefebvre Inc. :

2025-08-308

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'achat et le paiement à Matériaux et surplus Lefebvre Inc. au montant de ± 11 116,95 \$ pour l'achat des matériaux nécessaires afin de donner accès à sept (7) propriétés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « ponceaux » 02 320 01 521

26. AUTORISATION DE PAIEMENT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. POUR LA RÉFECTION DU TROTTOIR SUR LA RUE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PAUL-COMTOIS

CONSIDÉRANT QU'un bris d'aqueduc s'est produit au coin des rues Laperrière et Lt-Gouv. Paul Comtois le 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations d'urgence ont dû être effectuées sur la conduite d'aqueduc de 10 pouces de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu d'effectuer la réparation du trottoir endommagé face au 65, rue du Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois au frais de la municipalité par l'entreprise Sylvain Allard Béton et Fissures inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 973 en date du 13 août 2025 au montant de ± 2 989,35 \$ taxes comprises a été émises ;

2025-08-309

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 973 au montant de 2 989,35 \$ taxes comprises pour la réparation du trottoir face au 65, rue Lieutenant-Gouverneur Paul- Comtois à Sylvain Allard Béton & Fissures Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation aqueduc » 02 413 00 521

27. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 POUR LA RÉPARATION DE CINQ (5) TÊTES DE REGARDS D'ÉGOÛT AU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû faire effectuer des réparations sur les cinq (5) têtes de regards dans le rang de l'Île et ce avant d'effectuer le resurfaçage d'asphalte dans le rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 9356 a été émise le 3 juillet 2025 par Groupe 132 Inc pour la réparation de regard d'égout pour le rg de l'île au montant de ± 4 001,13 \$ taxes comprises ;

2025-08-310

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Groupe 132 Inc au montant de ± 4 001,13 \$ taxes comprises pour la réparation des cinq (5) têtes de regards d'égouts dans le rang de l'île.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables Égout ND » 02 415 00 729

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À STELEM POUR LA RESTAURATION D'UNE BORNE D'INCENDIE ENDOMMAGÉE PAR LE DÉNEIGEUR FERME PETIT LARD

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Ferme Petit Lard a endommagé une borne fontaine de la municipalité suite à des opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a dû être réparé et ce au frais de l'entrepreneur en déneigement et ce suite à une discussion entre l'inspecteur municipal et l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie STELEM nous a fait parvenir la facture n° 295253001616 au montant de ± 3 190,73 \$ taxes comprises en date du 3 juillet 2025 pour les travaux de restauration effectués le 2 juillet 2025 ;

2025-08-311

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la compagnie STELEM pour la réparation de la borne fontaine endommagée au coût de ± 3 190,73 \$ taxes comprises ;

D'AUTORISER la municipalité à facturer l'entrepreneur en déneigement soit Ferme Petit Lard pour les coûts totaux de la réparation.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation Bornes incendie » 02 220 00 526

29. AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC. – RÉFECTION DE PAVAGE POUR DIVERS RANGS ET RUES - TR-AS-2025- 1

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-06-223 octroie le contrat des travaux de réfection d'asphaltage de divers rangs et rues à l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. pour la somme de ± 268 521.47 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 79014 de ± 291 128,11 \$ taxes comprises, émise le 31 juillet 2025 par l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. présente un montant excédentaire de 22 606,64 \$ taxes comprises comparativement au montant octroyé par la résolution 2025-06-223 ;

CONSIDÉRANT QUE Construction et Pavage Boisvert inc ont facturé un montant excédentaire de 14 477,86 \$ taxes inclus en raison de travaux sur le rang de l'île qui ont dû être repris une deuxième fois soit pour la compaction, le nivelage et la mise en forme et ce en raison des travaux majeurs effectué au Camping Île du Fort soit lors de la pose de leur système de fosses septiques et de l'ajout en longueur sur le rang de l'île puisque des travaux sur les puisards ont été effectués et ce pour une somme de 8 128,78 \$ taxes inclus, ce qui explique le montant excédentaire de 22 606,64 \$;

2025-08-312

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 291 128,11 \$ taxes comprises à l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. pour les travaux de réfection d'asphaltage ;

QU'UN dos d'âne sera refait en asphalte près du chemin de la commune.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 521

HYGIÈNE DU MILIEU

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES GAZONS TESSIER POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION AUX ÉTANGS – 2IÈME ARROSAGE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-405 octroie le contrat du contrôle de la végétation des berges des étangs aérés d'une durée de trois (3) ans (2024-2025-2026) à *Les Gazons Tessier* pour la somme de 8 692,11 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2507-1503 de 1 448,69 \$ taxes comprises (2^e versement, émise le 17 juillet 2025) par *Les Gazons Tessier* pour le contrôle de la végétation des berges des étangs aérés et de l'étang du site de dépôt des neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-313

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le 2^e versement de 1 448,69 \$ taxes comprises à *Les Gazons Tessier* pour le contrôle de la végétation aux étangs;

QUE cette facture est payable par le secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de la végétation - Étangs » 02 414 10 459

31. MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRE EN COMMUN POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire s'engager à nouveau dans le contrôle biologique des mouches noires sur son territoire pour les trois (3) à cinq (5) prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville nous offre de faire la préparation du devis pour l'appel d'offres en commun pour l'octroi de contrat pour le contrôle biologique des mouches noires sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-314

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater la Ville de Drummondville afin de préparer le devis pour l'appel d'offres en commun pour le contrôle biologique des mouches noires sur le territoire.

QUE la municipalité signifie son intérêt à poursuivre son engagement dans le contrôle biologique des mouches noires sur son territoire et d'autoriser le maire et la directrice générale de signer au besoin tous documents nécessaires.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

32. AUTORISATION DE PAIEMENT A LA FQM POUR LA RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 2025-05-149 mandate la FQM pour rédiger un règlement sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la facture N° 14574 au montant de 816,09 \$ taxes comprises pour les honoraires professionnels au 31 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-08-315

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture N° 14574 au montant de 816,09 \$ taxes comprises à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : 02 610 00 411

LOISIRS ET CULTURE

33. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT POUR L'APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LES JEUX DANS LE PARC LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a déposé un appel d'offres sur le SEAO pour mandater les entrepreneurs pour un devis de performance dans la conception, l'aménagement et l'acquisition de fournitures de modules de jeux qui seront situés au Parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02918 émise le 21 juillet 2025 au montant de 6 898,50 \$ taxes comprises, par *Techni-Consultant inc.* pour effectuer le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté l'entreprise Inexco Construction inc. pour l'aménagement du Parc Lafrenière en y ajoutant des modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a géré cet appel d'offres au complet incluant les addendas et réponses aux soumissionnaires ainsi que la gestion du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de la firme Techni-Consultant a été produite à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Lafrenière pourra bénéficier d'une aide financière dans le cadre du projet locaux de Vitalisation volet 4 du Fonds des régions et ruralités ;

2025-08-316

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 02918 émise le 21 juillet au montant de 6 898,50 \$ taxes comprises à la firme Techni-Consultant ;

QUE les frais de déplacement seront facturés au coût de 0,70 \$/km plus les frais connexes si applicables.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière et Parc Martel » 03 310 01 007

34. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES MODULES DE JEUX À INEXCO CONSTRUCTION INC. POUR LE PARC LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la conception, fourniture et réalisation des travaux de réaménagement de modules de jeux du parc Lafrenière;

CONSIDÉRANT QUE ce soit Inexco Construction inc. qui s'est vu octroyé le contrat pour les modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale s'élève à ± 275 880,00 \$ taxes incluses et que Inexco Construction inc. demande un dépôt de 50% pour débiter la conception des modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2408-pierreville de ± 137 970,00 \$ taxes comprises, émise le 25 juillet 2025 par l'entreprise Inexco Construction inc. pour le dépôt de 50% ;

2025-08-317

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 2408-pierreville de ± 137 970,00 \$ taxes comprises à l'entreprise Inexco Construction inc. pour l'achat de module de jeux dans le Parc Lafrenière.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière » 03 310 01 007

35. DEMANDE DE CIRCULATION SAISON 2025-2026 CLUB VTT VAGABOND

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-07-213 pour la demande de droit de passage émise par le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu pour la saison hivernale 2025-2026 concerne les routes suivantes :

- Traverse du pont David-Laperrière jusqu'à la rue Waban-Aki ;
- La rue Maurault pour la station essence Ultramar ;
- Le rang Saint-Joseph, à partir des limites d'Odanak (réserve indienne) ;
- Le rang du Petit-Bois.

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être faite annuellement ;

2025-08-318

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler sur les routes mentionnées ci-dessus durant la saison hivernale 2025-2026.

36. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA LIGUE DE SOCCER ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE les activités des équipes de soccer de Pierreville sont terminées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 83 inscriptions de joueurs et joueuses au coût de 8 \$ par inscription, soit un total de 664 \$;

2025-08-319

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 664 \$ à madame Vickie Larouche relativement à la ligue amicale de soccer pour l'année 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 69

37. AFFAIRES NOUVELLES

38. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

- a. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de juillet, pour le résidentiel 75,93 tm et le commercial 32,45 tm ;
- b. Rapport pour les matières compostables pour le mois de juillet 2025, 30,16 tm ;

39. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jean Précourt ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-08-320

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 20h56

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale/
greffière/trésorière